



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

COLABOR ANNONCE LA CLÔTURE DE LA CONVERSION EN UNE SOCIÉTÉ PAR ACTIONS

BOUCHERVILLE (QUÉBEC) – Le 25 août 2009 – Groupe Colabor Inc. (TSX : CLB.UN) (« Colabor ») est heureux d'annoncer la clôture du plan d'arrangement supervisé par la Cour déjà annoncé et prévoyant la conversion de Fonds de revenu Colabor (le « Fonds ») en une société par actions (la « conversion »).

Après la conversion, Colabor exercera l'activité qu'exerçait auparavant le Fonds et il est prévu que Colabor maintiendra le montant annuel versé aux actionnaires à un niveau correspondant à la distribution du Fonds sur ses parts de fiducie avant la conversion, soit un dividende trimestriel de 26,91 cents l'action, à compter de janvier 2010, l'équivalent trimestriel de la distribution mensuelle du Fonds de 8,97 cents par part.

« Nous sommes impatients de nous consacrer à la croissance continue de notre entreprise à l'interne et à la faveur d'acquisitions et conformément à notre objectif déclaré d'entreprise s'intéressant au regroupement du secteur d'activité », a déclaré M. Gilles C. Lachance, président et chef de la direction de Colabor.

Jusqu'à l'approbation définitive de la Bourse de Toronto (la « TSX »), les opérations sur les actions ordinaires de Colabor commenceront à la TSX le vendredi 28 août 2009 sous le symbole « GCL ». Dans l'intervalle, les parts de fiducie du Fonds seront toujours négociables à la TSX sous le symbole « CLB.UN ».

Les débetures convertibles en circulation du Fonds, totalisant à ce jour 49 millions de dollars, deviendront convertibles après la conversion en actions ordinaires de Colabor aux mêmes conditions que celles applicables à leur conversion en parts de fiducie du Fonds avant la conversion et seront toujours négociées sous le symbole « CLB.DB ».

Le nombre d'actions ordinaires de Colabor en circulation immédiatement après la conversion s'élèvera à 19 659 632 (24 445 486, compte tenu des actions ordinaires de Colabor pouvant être émises à la conversion des débetures convertibles en circulation).

À propos de Colabor

Colabor est grossiste et distributeur de produits alimentaires et non-alimentaires desservant le marché de détail (épiceries, dépanneurs, etc.) et celui des services alimentaires (cafétérias, restaurants, hôtels, chaînes de restauration, etc.).

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse contient des énoncés prospectifs concernant Colabor, notamment son entreprise, sa stratégie d'exploitation, ses résultats financiers et sa situation financière. On reconnaît en général ces énoncés à l'emploi de verbes de nature prospective comme « pouvoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « estimer », « projeter », « entendre », « croire » ou « continuer », au futur ou au conditionnel, ou à la forme négative et à des variantes analogues.

Même si la direction estime que les attentes dont il est question dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables et représentent les attentes et croyances de Colabor au 25 août 2009, ces énoncés supposent des risques et des incertitudes inconnus indépendants de leur volonté et qui peuvent faire en sorte que son rendement et ses résultats réels soient éventuellement sensiblement différents des estimations ou prévisions de rendement ou de résultats futurs exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs.

D'importants facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents des attentes de Colabor, notamment : i) les fluctuations de son chiffre d'affaires liées aux saisons et aux conditions climatiques; ii) des changements dans les habitudes de consommation en raison de la conjoncture économique et du niveau de confiance des consommateurs en général; iii) des changements dans le coût des produits provenant de tiers fabricants et vendus sur ses réseaux de distribution; iv) des changements à la législation fiscale canadienne; v) des changements dans les préférences de consommation pour des produits alimentaires; vi) la concurrence des autres distributeurs; vii) de nouveaux règlements des autorités gouvernementales visant son entreprise et ses activités; et viii) d'autres facteurs plus amplement décrits dans la notice annuelle de Colabor, déposée par voie électronique sur SEDAR et disponible en ligne à l'adresse Internet www.sedar.com. Cette liste de facteurs principaux ayant une incidence sur l'information de nature prospective ne se veut pas exhaustive.

Sauf indication contraire, l'information prospective dans le présent document est formulée en date du 25 août 2009 et, à moins que la législation applicable ne le prescrive, elle ne sera pas publiquement mise à jour ni révisée. Le présent avertissement vise expressément l'information prospective dans le présent document.

Pour de plus amples renseignements

Gilles C. Lachance

Président et chef de la direction

Tél. : 450-449-0026, poste 265

Télééc. : 450-449-6180

glachance@colabor.com

Michel Loignon, c.a.

Vice-président et chef des finances

Tél. : 450-449-0026, poste 235

Télééc. : 450-449-6180

mloignon@colabor.com